Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP CLEAN'EMS GRAFFITI REMOVER TOWELS

Numéro de la matière : 639101C

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

### Aperçu des urgences

Aspect	liquide	
Couleur	clair, jaune	
Odeur	légère, douce, de solvant	

#### Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 4
Irritation cutanée : Catégorie 2
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H227 Liquide combustible.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P235 Tenir au frais.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### **SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Substance/mélange : Mélange

#### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
adipate de diméthyle	627-93-0	>= 10 - < 30
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	>= 10 - < 20
Alcools en C9-11 éthoxylés	68439-46-3	>= 1 - < 3

### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

: Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction

appropriés

: Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Fumée

Oxydes d'azote (NOx)

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour

l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Conditions de stockage

sures

: Défense de fumer.

Conserver dans un endroit bien ventilé. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Agents oxydants

À conserver à l'abri des bases et des alcalis.

Ne pas entreposer près des acides.

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	LMPT	400 mg/m3	CA ON OEL

## Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	NoCAS	Paramètres	Échantillo	Heure	Concentrati	Base
		de contrôle	n	d'échanti	on	
			biologique	llonnage	admissible	
N-METHYL-2-	872-50-4	5-Hydroxy-	Urine	À fin du	100 mg/l	ACGIH
PYRROLIDINONE		N-méthyl-2-		travail		BEI
		pyrrolidone		(dès que		
				possible		
				après		
				que		
				l'expositi		
				on ait		
				cessé)		

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Il doit y avoir accès à de l'eau propre pour se rincer les yeux.

Parmi les options : postes ou douches pour se rincer les yeux

ou flacons rince-œil contenant de l'eau pure.

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : clair, jaune

Odeur : légère, douce, de solvant Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair

Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Limite d'explosivité, : Donnée non disponible

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.07 g/cm3

Masse volumique apparente

Solubilité(s)

: Donnée non disponible

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

: non déterminé

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

I emperature of inflammabilité

: Donnée non disponible

Décomposition thermique

: Donnée non disponible

Viscosité

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Bases

> Acides forts Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

imbrûlés (fumée).

## **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

**IARC** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

> plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

**ACGIH** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

> plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Version 2.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

## Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

orale Méthode: Méthode de calcul

**Composants:** 

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral Rat: 3,914 mg/kg

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 dermal Lapin: 8,000 mg/kg

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Toxicité aiguë par voie

: DL50 oral Rat: 1,400 mg/kg

orale

# Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Irritant pour la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Produit:**

Remarques: Irritant pour les yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

# Cancérogénicité

Donnée non disponible

#### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

## Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

### Information supplémentaire

# **Produit:**

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Remarques: Donnée non disponible

## **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

Donnée non disponible

# Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

octanol/eau **Composants:** 

1-méthyl-2-pyrrolidone :

Coefficient de partage: n-

: log Pow: -0.46

octanol/eau

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

# Autres effets néfastes

Donnée non disponible

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

#### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

: Vider les restes. Emballages contaminés

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Version 2.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

# SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

# Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

Version 2.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger

santé

d'exclamation

Mention d'avertissement Mentions de danger

Conseils de prudence

Danger:

Liquide combustible. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Prévention: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Se laver la peau soigneusement après

manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la

réglementation locale.

Version:	2.1
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	04/27/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.